



CANTINE

Tarif / jour
AQUATINTIENS

↓ **0,70**
5,60€

8 tranches tarifaires en fonction des revenus

5,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
Tarif/jour

6,20€

AQUATINTIENS - EXTÉRIEURS

Le coût pour la ville de Tinquex est de **10,50€/enfant**

SMA

Matin ou soir
AQUATINTIENS

↓ **1,10€**

1,60€

EXTÉRIEURS

Journée
AQUATINTIENS

↓ **2,10€**

2,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
matin ou soir
AQUATINTIENS

↓ **2,70€**

3,20€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
journée
AQUATINTIENS

↓ **3,20€**

3,70€

EXTÉRIEURS

MERCREDI

Demi-journée
AQUATINTIENS

↓ **5**
7,60€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

8,50€

EXTÉRIEURS

Journée
AQUATINTIENS

↓ **10,60**
15,90€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

18€

EXTÉRIEURS



Les parents doivent fournir le panier pique-nique

VAC'SPORT LOISIRS

Semaine
AQUATINTIENS

Pour 1 enfant ↓ **62**
85€

Pour 2 enfants ↓ **51**
70€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

121,50€

EXTÉRIEURS

MD'ADOS

Période de vacances
AQUATINTIENS

↓ **11**
27€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

32€

EXTÉRIEURS

TINQUEUX VILLE

PÔLE enfance jeunesse
scolaire et périscolaire

GUIDE PRATIQUE DES ACTIVITÉS

SCOLAIRES | PÉRI | EXTRASCOLAIRES

LUNDI > VENDREDI
8H30 > 12H | 13H30 > 18H

AFFAIRES SCOLAIRES
03 26 08 06 56
affaires-scolaires@ville-tinqueux.fr

PÔLE ENFANCE JEUNESSE
59ter avenue du 29 août 1944

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS 2025-2026

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,
La ville de Tinquex organise l'accueil des enfants dans les structures municipales tout au long de l'année. Vous trouverez dans ce dossier de nombreux renseignements sur l'offre péri et extra-scolaire que la ville réserve aux plus jeunes.

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires, des modalités d'inscriptions et des tarifs de ces différents services.

Après lecture du règlement intérieur, le dossier complet peut être déposé auprès du service des affaires scolaires, péri et extra-scolaire ou scanné et envoyé par mail à l'adresse suivante : affaires-scolaires@ville-tinquex.fr

Tout enfant inscrit hors délais ne pourra fréquenter les activités qu'après confirmation par le service.

Pour faciliter vos démarches **pensez à vous inscrire sur le PORTAIL FAMILLE** à l'aide de votre numéro de dossier figurant sur vos factures ou **en cas de 1^{ère} inscription directement au service.**

Chaque dossier est **téléchargeable sur le PORTAIL FAMILLE** ou est à **retirer au Pôle Enfance Jeunesse.**

INSCRIPTIONS DU SCOLAIRE

31 MARS AU 28 MAI 2025
au Pôle Enfance Jeunesse

LUN. | MAR. | JEU. | VEN.
8h30 > 11h30 | 13h30 > 16h30

Pièces à renseigner et à retourner

- Fiche d'inscription et pièces justificatives

INSCRIPTIONS DU PÉRISCOLAIRE

31 MARS AU 11 JUIL. 2025
au Pôle Enfance Jeunesse
ou par mail

SMA Matin : 7h45 > 8h20

Cantine : 11h30 > 13h30

SMA Soir : 16h30 > 18h

avec départ échelonné (en élémentaire départ possible à 17h, 17h30 et entre 17h45 et 18h, **si étude surveillée** départ à partir de 17h45).

Pièces à renseigner et à retourner pour la cantine

- Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
- Fiche inscription
- Avis d'imposition 2024 sur revenus 2023
- Prestations familiales (APL, Allocations familiales...)
- Pension alimentaire
- RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Pièces à renseigner et à retourner pour le SMA (matin ou soir)

- Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
- Fiche inscription
- RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Aucun justificatif de ressources à fournir pour les personnes extérieures à Tinquex ou pour les repas occasionnels. Les menus seront disponibles sur l'application « Ville de Tinquex »

EXTRA-SCOLAIRE

CENTRE DES MERCREDIS

À PARTIR DE 5 ANS

Salle d'activité
du Restaurant Pont de
Muire – rue pasteur

Matin	Après-midi	Journée
A.E* : 8h > 9h D.E* : 12h > 12h30	A.E* : 13h30 > 14h D.E* : 17h > 18h goûter compris.	A.E* : 8h > 9h D.E* : 17h > 18h (panier pique-nique fourni par les parents), goûter compris.

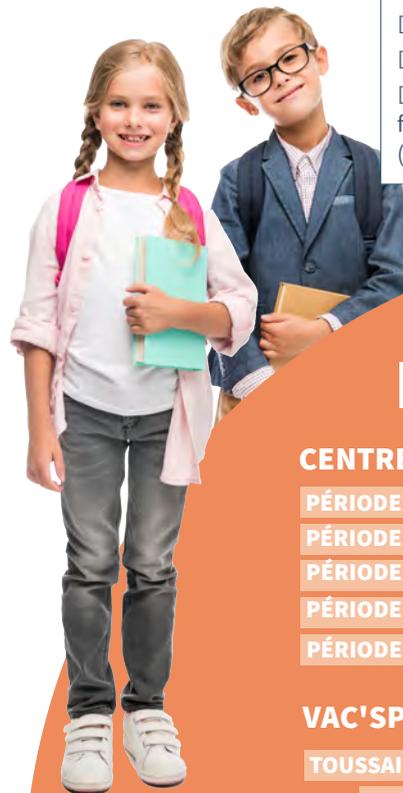
A.E* : Accueil échelonné
D.E* : Départ échelonné

DE 3 À 17 ANS

Maternelle Beauséjour et/
ou gymnase Croix Cordier

Pièces à renseigner et à retourner

- Fiche inscription
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Avis d'imposition 2024 sur revenus 2023, prestations familiales (APL, Allocations familiales...), pension alimentaire (sauf si déjà fourni lors de l'inscription à la restauration.)



DATES À RETENIR ! INSCRIPTIONS EN LIGNE UNIQUEMENT

CENTRE DU MERCREDI

PÉRIODE 1	du 10 sept. au 15 oct. 2025	→ à partir du 27 août 2025
PÉRIODE 2	du 5 nov. au 17 déc. 2025	→ à partir du 15 octobre 2025
PÉRIODE 3	du 5 jan. au 13 fév. 2026	→ à partir du 17 décembre 2025
PÉRIODE 4	du 4 mar. au 8 avr. 2026	→ à partir du 11 février 2026
PÉRIODE 5	du 29 avr. au 24 jui. 2026	→ à partir du 8 avril 2026

VAC'SPORTS LOISIRS ET MD'ADOS

TOUSSAINT	à partir du 22 septembre 2025
HIVER	à partir du 19 janvier 2026
PRINTEMPS	à partir du 16 mars 2026
ÉTÉ	à partir du 08 juin 2026



santé
famille
retraite
services



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Convention signée avec la CAF pour le versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)